

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept, le douze octobre le Conseil Municipal de la Commune de VERNaison étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur André VAGANAY, Maire.

Étaient présents : Monsieur VAGANAY, Monsieur PEREZ, Madame PILLON, Monsieur GOUX, Madame MALGOUYRES, Madame COSNARD, Madame FRAPPA-ROUSSE, Madame BAEZA, Monsieur CARRÉ, Madame BOURDIN, Monsieur BARD, Madame PLA-PAUCHON, Monsieur DRID, Madame LACROIX, Monsieur MONTEGUE, Madame DESPINASSE, Monsieur GAILLARD, Madame GRAZIANO, Madame BERNARD, Madame PALLEJA

Étaient excusés représentés :

Monsieur GONNARD a donné pouvoir à Monsieur GAILLARD,  
Monsieur BENMERZOUQ a donné pouvoir à Monsieur GOUX,  
Madame MARIN a donné pouvoir à Madame LACROIX,  
Monsieur VUILLEMARD a donné pouvoir à Madame GRAZIANO,  
Monsieur VOINDROT a donné pouvoir à Madame PALLEJA,  
Monsieur POCHON a donné pouvoir à Madame BERNARD

Était absent non représenté : Monsieur PENIDE

Il a été procédé conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation du secrétaire de séance. Madame BAEZA a été désignée, à la majorité, secrétaire de séance.

Cimetière : approbation des tarifs des concessions au cimetière à compter du 1er janvier 2018

Nombre de conseillers en exercice : 27  
présents : 20  
représentés : 6

Date de la convocation : 06 octobre 2017

Date d'affichage du compte rendu sommaire : 16 octobre 2017

**Rapporteur : Monsieur Patrick PEREZ – 1er adjoint**

Monsieur Patrick PEREZ, rapporteur, expose que par délibération n° D 17 11 2016 / 003 du 17 novembre 2016, le Conseil municipal a approuvé les tarifs des concessions au cimetière pour l'année 2017.

Il vous est proposé pour tenir compte de l'érosion monétaire à hauteur de 0,6 %, les chiffres sont arrondis à l'euro près.

**Cimetière – concessions :**

	Tarifs 2017		Propositions à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2018	
	15 ans	30 ans	15 ans	30 ans
<b>simple</b>	241 €	422 €	242 €	425 €
<b>double</b>	482 €	843 €	485 €	848 €

**Cimetière – caveaux municipaux :**

<b>Capacité</b>	<b>Tarifs 2017</b>			<b>Proposition à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018</b>		
	<b>Location</b>	<b>Concession</b>	<b>Total à payer</b>	<b>Location</b>	<b>Concession</b>	<b>Total à payer</b>
1 place	982 €	241 €	<b>1 223 €</b>	988 €	242 €	<b>1 230 €</b>
2 places	1 376 €	241 €	<b>1 617 €</b>	1 384 €	242 €	<b>1 626 €</b>
3 places	1 627 €	241 €	<b>1 868 €</b>	1 636 €	242 €	<b>1 878 €</b>
4 places	1 793 €	241 €	<b>2 034 €</b>	1 803 €	242 €	<b>2 045 €</b>
6 places	2 260 €	241 €	<b>2 501 €</b>	2 274 €	242 €	<b>2 516 €</b>

**Cimetière – columbarium :**

<b>Tarifs 2017</b>		<b>Proposition à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018</b>	
<b>15 ans</b>	<b>30 ans</b>	<b>15 ans</b>	<b>30 ans</b>
317 €	602 €	319 €	606 €

Vu la consultation préalable de la commission municipale « sécurité – marchés publics-cimetière – bâtiments communaux »,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

**Le conseil municipal après en avoir délibéré à 26 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention**

. approuve les tarifs tels que présentés ci-dessus,

. décide que ceux-ci entreront en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le 16 octobre 2017

Transmis en préfecture le : 16 octobre 2017

Affiché le : 16 octobre 2017

Le Maire,  
André VAGANAY